

FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS DU JOUEUR

\$100,000 JACKPOT Jeu de loterie INSTANT n° 2421

- INSTANT à 5 \$.
- Cinq gros lots de 100 000 \$.
- Grattez les cinq (5) NUMÉROS CHANCEUX et les vingt (20) VOS NUMÉROS au complet. Si un ou plusieurs des NUMÉROS CHANCEUX correspondent à un ou plusieurs de VOS NUMÉROS, vous gagnez le ou les lots correspondants. Découvrez un symbole « Sac d'argent », gagnez 25 \$.
- Probabilités globales de gagner : 1 sur 3,77.
- Nombre total de lots offerts : 1 353 244.
- Nombre de billets reçus : 5 099 450. Billets distribués à l'échelle nationale de la façon suivante : OLG 3 010 700; WCLC 1 080 000; BCLC 1 008 750.
- Paiement de lots[†] : 65,99 p. cent.
- Les lots doivent être réclamés d'ici le 5 décembre 2025.



| Lots | | Nombre de gagnants | Probabilités de gagner : 1 sur |
|---------------------------------------|------------|--------------------|--------------------------------|
| GAINS SIMPLES | 100 000 \$ | 5 | 1 019 890,00 |
| | 25 000 \$ | 3 | 1 699 816,67 |
| | 5 000 \$ | 3 | 1 699 816,67 |
| | 1 000 \$ | 6 | 849 908,33 |
| | 100 \$ | 1 093 | 4 665,55 |
| | 50 \$ | 1 541 | 3 309,18 |
| Gain instantané (Sac d'argent) | 25 \$ | 44 842 | 113,72 |
| | 25 \$ | 109 109 | 46,74 |
| | 10 \$ | 275 500 | 18,51 |
| | 5 \$ | 622 245 | 8,20 |
| Gagnez 2 fois | | | |
| (25 \$ + 25 \$ Sac d'argent) | 50 \$ | 24 863 | 205,10 |
| (10 \$ + 10 \$) | 20 \$ | 54 580 | 93,43 |
| (10 \$ + 5 \$) | 15 \$ | 179 825 | 28,36 |
| Gagnez 3 fois | | | |
| (100 \$ + 50 \$ + 50 \$) | 200 \$ | 1 457 | 3 499,97 |
| (25 \$ + 25 \$ Sac d'argent + 10 \$) | 60 \$ | 1 471 | 3 466,66 |
| (10 \$ + 10 \$ + 5 \$) | 25 \$ | 36 701 | 138,95 |

CONCOURS JACKPOT FAMILY 2ND CHANCE

Détails : Aucun achat requis. Le concours est réservé aux résidents de l'Ont., du Man., de la Sask., de l'Alb., des T.N.-O., du Yukon et du Nun. âgés de 18 ans ou plus et aux résidents de la Colombie-Britannique âgés de 19 ans ou plus. Les employés, dirigeants et administrateurs de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, d'OLG, des détaillants autorisés d'OLG et des agences de promotion publicitaire et de gestion des concours d'OLG et de leurs sociétés affiliées ne sont pas admissibles. Un tirage hebdomadaire de 25 000 \$ aura lieu du 30 avril 2024 au 10 septembre 2024. Toutes les participations au tirage du grand prix de 250 000 \$ doivent être reçues avant 23 h 59 min 59 s heure de l'Est le 4 octobre 2024. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations reçues. Limite de cinquante et un (51) codes de concours enregistrés par personne et par jour. Pour plus de renseignements et le règlement of-ciel du concours, visitez jackpotfamily.ca ou appelez le Centre de soutien OLG au 1-800-387-0098.

Comment participer : Grattez la surface CODE DU CONCOURS EN LIGNE pour révéler le code de concours à 14 caractères requis pour participer. Allez à jackpotfamily.ca et inscrivez-vous pour entrer votre code de concours. Le dernier tirage aura lieu le 8 octobre 2024 ou après cette date. Seuls les participants sélectionnés seront contactés. Les participants sélectionnés doivent répondre correctement à une question réglementaire.

Les lots varient de 10 \$ à 100 000 \$.

La quantité de billets commandés et (ou) distribués peut varier et influencer sur les probabilités et les lots publiés. Au moment de l'achat, des lots pourraient déjà avoir été réclamés. Pour en savoir davantage, téléphonez au Centre de soutien OLG au numéro sans frais 1-800-387-0098.

[†] Le paiement de lots correspond au pourcentage de paiement théorique établi à partir du montant en dollars de tous les lots en argent (à l'exclusion de la valeur des billets gratuits) offerts par un jeu de loterie INSTANT au moment du lancement de ce jeu, et de l'hypothèse que tous les billets de ce jeu seront achetés (à l'exclusion des lots sous forme de billets gratuits utilisés pour faire un achat) et que tous les lots en argent seront réclamés. Le paiement de lots final pour un jeu de loterie INSTANT est établi à la fin d'un jeu à partir du nombre réel de billets que les consommateurs ont achetés avec de l'argent et la valeur totale des lots en argent réclamés.

La vente de billets de loterie aux personnes âgées de moins de 18 ans est interdite par la loi. Aucun lot ne sera versé à une personne âgée de moins de 18 ans.

En cas de conflit entre l'une des informations ci-dessus et les informations contenues dans le système informatique

central d'OLG, ces dernières prévaudront.

SEO



Public

